



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

**Modification au Règlement de zonage – Premier projet de Règlement numéro 1100-194
(Avenue Saint-David)**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 1^{er} octobre 2025, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au Règlement de zonage numéro 1100 de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé Règlement numéro 1100-194 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de normes de verdissement et de stationnement pour vélos.
3. Que ce règlement a pour but d'autoriser un projet commercial dans une nouvelle zone Cc-30 créée à même la zone commerciale Cc-1 et les zones résidentielles avoisinantes avec les usages et les normes d'implantation permettant d'autoriser le projet. De nouvelles normes réglementaires sont également proposées afin de limiter les impacts du projet sur le voisinage et de favoriser les déplacements actifs.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 17 novembre 2025**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.

La greffière,

Karine Simard, avocate